



Pau, le 29 janvier 2024

**Jeudi 1er février : tou-t-e-s en grève
pour nos salaires, le sens et les conditions de notre travail !**

NON
au « choc des savoirs »
OUI
au choc des SALAIRES

En grève le 1^{er} février



L'intersyndicale FSU, FO, CGT, Solidaire et UNSA, appelle à une journée de grève et manifestations dans l'Éducation Nationale le jeudi 1er février, pour les salaires et les conditions de travail. Le fiasco des inscriptions aux concours 2024 confirme, si besoin était, le déclassement de nos professions, et quoi qu'en dise le gouvernement la question des salaires est essentielle pour expliquer une telle désaffection. Ni les mesures de 2023, ni l'ajout de cinq petits points d'indice en janvier 2024 ne sont de taille à remédier au problème. Les pertes de pouvoir d'achat des enseignant.e.s sont abyssales et les déroulés de carrière à revoir en profondeur : il faut 17 ans pour gagner 400 euros de plus ! Comment attirer de jeunes collègues avec un tel constat ? Sans parler du « Pacte », dont le « bide » prouve que la profession a bien compris qu'il ne s'agit pas d'une revalorisation mais d'une variante du « travailler plus pour gagner (un peu...) », ou encore de la nouvelle classe exceptionnelle totalement livrée au manageriat des inspecteur-riche-s et chef.fe.s d'établissement.

Concernant les conditions de travail, chacun.e vit au jour le jour les classes surchargées, les vies scolaires sous tension, l'inclusion sans moyens suffisants... Rappelons qu'il faudrait 11543 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017.

Rassemblements et manifestations jeudi 1er février à 10 heures 30 :

- à PAU devant la DSDEN, Place d'Espagne ;
- à BAYONNE devant l'École du Grand Bayonne, 22 rue Albert 1^{er}.

**Congrès académique du SNES-FSU à Agen :
pour faire vivre la démocratie de notre syndicat !**

Le congrès académique du SNES se tiendra mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 février à Agen. Ce congrès revêt une importance particulière en raison des projets de mesures régressives portées par le gouvernement (énième réforme du collège avec l'instauration systématisée et inacceptable des groupes de niveau, énièmes « retouches » de la réforme du lycée, fort encadrement des séries technologiques, remise en cause des statuts de 2014, carrières « au mérite », attractivité de nos métiers...).

Toutes les informations, la convocation et l'autorisation d'absence sont ici : <https://www.bordeaux.snes.edu/Congres-academique-SNES-FSU-du-14-au16-fevrier-2024-AGEN.html>

Tout.e syndiqué.e peut y représenter son établissement - un.e délégué.e pour 1 à 9 syndiqué.e.s puis un.e délégué.e supplémentaire par tranche de 10 syndiqué.e.s - et il est possible de n'assister qu'à une partie du congrès. Les TZR syndiqués peuvent bien entendu participer au congrès.

L'autorisation d'absence peut être déposée la semaine précédant le congrès. Parallèlement et pour des raisons de logistique, (hébergement...), **il est nécessaire de s'inscrire auprès de** : s3bor@bordeaux.snes.edu

Les **frais de déplacement et d'hébergement** sont pris en charge.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter. La section départementale du SNES-FSU et la section académique espèrent la présence d'un maximum de délégué.e.s de S1 à ce congrès, afin que tous les établissements puissent y être représentés et contribuer à faire vivre la démocratie syndicale dans notre académie.

Préparation du CSA - D du 6 février 2024

Dans la perspective de sa tenue, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef.fe d'établissement afin de connaître les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2024 et la DGH allouée à votre établissement à cette date. Face aux projets annoncés particulièrement alarmants, cela permet de mesurer le ratio heures/élèves, son évolution d'une année l'autre. A nous de combattre par notre forte mobilisation par la grève et dans la rue jeudi 1^{er} février le traitement réservé à l'Éducation nationale, affichée comme « priorité absolue » du désormais Premier Ministre.

Il est fondamental de préciser que les conseils d'administration votent sur des **tableaux de répartitions des moyens disciplinaires respectant les textes réglementaires actuels**, c'est-à-dire un fonctionnement avec une heure hebdomadaire de soutien/approfondissement en attendant un futur rétablissement de l'horaire de technologie en sixième. **Le SNES-FSU appelle donc à voter contre tout TRMD qui ne respecterait pas les textes en vigueur.**

Nous vous adressons en pièce jointe à cette circulaire une motion nationale à présenter en conseil d'administration avec la préparation de la rentrée 2024 à l'ordre du jour.

Le 16 janvier, le Président E. Macron annonce d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements.

Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.

S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyen pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.

De même, il ne pourrait être question que n'importe quel.le volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seuls formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es. Or, la fraîche émoulue ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques Mme A. Oudéa -Castera n'a pas daigné honorer de sa présence le Conseil supérieur de l'Éducation qui s'est tenu le 18 janvier perdant ainsi l'occasion de prendre un premier contact officiel avec ses membres dont les représentants élus des organisations syndicales, aux lendemains des ces annonces inquiétantes. Sans doute était-elle trop occupée à gérer les diverses « affaires » rendues publiques, en rafale à la date de parution de cette circulaire. Comment Mme « AOC », symbole d'un entre-soi décomplexé, clairement décrédibilisée y compris au sein de son propre camp, pourrait-elle rester à son poste avec toutes ses « casseroles » si ce n'est avec l'aval de M. le Président de la République lui-même ?

Pour le Snes-FSU, un seul mandat : l'argent public pour l'École publique - qui scolarise la majorité des élèves de notre pays faut-il le rappeler ?!

Oui à la mixité et à la cohésion sociales !

Se mobiliser,

c'est aussi participer à des stages de formation syndicale !

Le Snes-FSU académique vous propose **différents stages à Bordeaux :**

- le **mardi 5 mars**, stage « TZR » ;
- le **jeudi 14 mars**, « droits et devoirs des personnels, management » ;
- le **jeudi 4 avril**, « les trois voies du lycée sous le feu des réformes, enjeux et revendications ».

L'inscription se fait directement sur votre espace adhérent via le site du Snes - FSU académique, onglet « formation syndicale » **un mois au plus tard avant la date du stage**. Nous rappelons que la formation syndicale est de droit.